



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D - 2016/149

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

**Délégation de service public. Multi-accueil petite enfance
Berge du Lac. Prolongation pour motif d'intérêt général.
Avenant n°1 au contrat d'affermage. Décision. Autorisation**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié, par contrat de délégation de service public signé le 26 juin 2012, l'exploitation de l'établissement multi-accueil petite enfance dans la ZAC de la Berge du Lac à la société People and Baby. Ce contrat d'une durée de 4 ans et deux mois a pris effet le 1er septembre 2012 et expire le 31 octobre 2016.

La durée de cet affermage avait été déterminée initialement afin de démarrer le contrat le 1er juin 2012 avec une mise en exploitation au 1^{er} septembre 2012 et de finir en juillet 2016, les enfants étant accueillis de septembre à juillet et les établissements étant fermés au mois d'août. Or, un retard de trois mois dans la livraison du bâtiment a entraîné, en cours de procédure de délégation de service public, le décalage de la date de début de contrat. Dans ce contexte, il convient donc d'étudier la possibilité pour la Ville de Bordeaux de prolonger le contrat de délégation de service public conclu avec la Société People and Baby. En effet, à l'expiration du contrat d'affermage au 31 octobre 2016, la Ville de Bordeaux n'est pas en mesure de reprendre le service en régie mais a par ailleurs pour obligation d'assurer la continuité du service public. Un changement de délégataire et donc de projet pédagogique en cours d'année serait préjudiciable aux enfants et aux familles.

Aussi, la Ville de Bordeaux envisage de prolonger la durée du contrat de neuf (9) mois et de passer un avenant pour modifier uniquement la durée du contrat et entériner cette prolongation, possible, de manière exceptionnelle, pour un motif d'intérêt général en vertu de l'article L. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

La participation de la Ville « M1 » versée au délégataire, pour les 9 mois de prolongation, est fixée à 276 707 € sur la base des montants de PSU 2016 et 2017 publiées par la CAF. Cela correspond à 18% de la participation totale initialement prévue au contrat et à un coût moyen de 6 361 € par an et par place.

Pour rappel, la compensation « M1 » avait été estimée contractuellement à 1 504 111€ pour toute la durée du contrat (3 ans et 11 mois d'exploitation) soit un coût moyen de 6 621 € par an et par place. Le montant de cette compensation M1 est figé chaque année mais est néanmoins réajusté en fonction de la valeur réelle constatée de la PSU (Prestation de Service Unitaire 0-3 ans révolus) définie et versée par la Caisse des Allocations Familiales.

Conformément à l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant a été soumis, pour avis, à la Commission de délégation de service public réunie le 6 avril 2016.

Enfin, la période de prolongation du contrat permettra de finaliser le contenu du document de consultation relatif au renouvellement de l'affermage pour la prochaine période d'exploitation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de l'avenant à conclure et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

**Comptes prévisionnels d'exploitation
pour la période de prolongation**

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	BERGE DU LAC MAO 2016 (2 mois)	BERGE DU LAC MAR 2016 (2 mois)	BERGE DU LAC TOTAL 2016 (2 mois)	BERGE DU LAC MAO 2017 (7 mois)	BERGE DU LAC MAR 2017 (7 mois)	BERGE DU LAC TOTAL 2017 (7 mois)
	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)
60- ACHATS						
Eau et assainissement	163,38	31,04	194,42	645,05	124,08	769,13
Energie (électricité, gaz, etc) LABEL HQE	1 960,52	2 172,91	4 133,43	7 740,58	8 685,76	16 426,34
Linge	114,36	124,17	238,53	451,53	496,33	947,86
Produits pharmaceutiques	32,68	31,04	63,72	129,01	124,08	253,09
Alimentation (3 produits labellisés par jour)	2 656,90	5 048,10	7 705,00	10 490,03	20 178,77	30 668,79
Changes complets & Produits d'hygiène	408,44	1 241,66	1 650,10	1 612,62	4 963,29	6 575,91
Autres fournitures non stockées (collation)	32,68	62,08	94,76	129,01	248,16	377,17
Fournitures d'activités pour les enfants	408,44	1 241,66	1 650,10	1 612,62	4 963,29	6 575,91
Fournitures d'entretien	277,74	601,23	878,97	1 096,58	2 403,28	3 499,86
Fournitures petit équipement	261,40	539,14	800,55	1 032,08	2 155,11	3 187,19
Vêtements de travail (1 tenue / jour + polaire)	65,35	124,17	189,52	258,02	496,33	754,35
Fournitures administratives	326,75	186,25	513,00	1 290,10	744,49	2 034,59
Sous-total :	6 708,64	11 403,45	18 112,09	26 487,22	45 582,99	72 070,21
61- SERVICES EXTERIEURS						
redevance	-	-	-	-	-	-
Entretien et réparations	392,10	434,58	826,69	1 548,12	1 737,15	3 285,27
Maintenance (contrats d'entretien + package sécurité)	445,16	2 556,73	3 001,89	1 757,59	10 219,99	11 977,59
Primes d'assurance (RC et multirisque)	93,53	230,48	324,01	369,29	921,30	1 290,59
Documentation	-	-	-	-	-	-
Organismes de formation et formation du personnel	474,27	656,61	1 130,88	1 872,53	2 624,66	4 497,20
Sous-total :	1 405,07	3 878,40	5 283,47	5 547,53	15 503,11	21 050,64
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
Autres services extérieurs	-	-	-	-	-	-
Autres intervenants (musique...)	161,74	-	161,74	638,60	-	638,60
Pédiatre (en vacation, formation auprès du personnel)	323,49	431,31	754,80	1 277,20	1 724,09	3 001,29
Psychologue (soutien à la parentalité et aux équipes)	404,36	539,14	943,50	1 596,49	2 155,11	3 751,61
Comptabilité (reporting, suivi de taux de remplissage...)	435,65	5 088,55	5 524,21	1 720,05	20 340,47	22 060,52
Commissaire aux comptes	62,60	261,67	324,27	247,16	1 045,96	1 293,12
Frais d'actes et de contentieux	-	-	-	-	-	-
Déplacements	-	-	-	-	-	-
Fêtes et réceptions	168,43	406,04	574,47	665,00	1 623,06	2 288,06
Affranchissements et télécom	174,10	1 154,17	1 328,28	687,40	4 613,56	5 300,97
Services bancaires	41,31	417,75	459,06	163,11	1 669,87	1 832,97
Sous-total :	1 771,68	8 298,64	10 070,32	6 995,01	33 172,13	40 167,14
63- IMPOTS ET TAXES						
Taxe sur les salaires (selon barème légal)	2 257,14	4 043,22	6 300,36	8 911,70	16 161,95	25 073,65
Autres Taxes	512,79	1 444,21	1 957,00	2 024,62	5 772,92	7 797,54
Sous-total :	2 769,93	5 487,43	8 257,36	10 936,32	21 934,88	32 871,20
64- CHARGES DE PERSONNEL						
Rémunération du personnel	27 868,91	53 802,54	81 671,45	110 032,79	215 064,73	325 097,52
Charges de sécurité sociale et prév (inclus loi Fillion)	7 724,32	14 823,66	22 547,98	30 497,37	59 254,59	89 751,96
Médecine du travail	147,04	245,06	392,10	580,54	979,60	1 560,14
Mutuelle (excellente couverture, avantage social EPT)	352,89	1 088,09	1 440,98	1 393,30	4 349,41	5 742,72
Tickets restaurant	773,76	1 943,61	2 717,37	3 054,99	7 769,19	10 824,18
Remboursement de transport	150,39	264,44	414,83	593,78	1 057,03	1 650,81
Sous-total :	37 017,32	72 167,40	109 184,72	146 152,77	288 474,55	434 627,33
1er SOUS-TOTAL (CPTÉ 60 à 64)	49 672,64	101 235,32	150 907,96	196 118,85	404 667,66	600 786,52
65- CHARGES GESTION COURANTE						
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-	-
Charges diverses de gestion courante (coordination, suivi financier...)	2 227,07	3 015,22	5 242,28	8 104,21	16 572,87	24 677,09
Sous-total :	2 227,07	3 015,22	5 242,28	8 104,21	16 572,87	24 677,09
66- CHARGES FINANCIERES						
	-	-	-	-	-	-
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	-	-	-	-	-	-
68- DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS						
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et renouvellement	320,35	320,35	640,69	1 240,00	1 255,41	2 495,41
Sous-total :	320,35	320,35	640,69	1 240,00	1 255,41	2 495,41
Participation des salariés						
Sous-total :	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	52 220,05	104 570,88	156 790,93	205 463,07	422 495,95	627 959,02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BERGE DU LAC MAO 2016 (2 mois)	BERGE DU LAC MAR 2016 (2 mois)	BERGE DU LAC TOTAL 2016 (2 mois)	BERGE DU LAC MAO 2017 (7 mois)	BERGE DU LAC MAR 2017 (7 mois)	BERGE DU LAC TOTAL 2017 (7 mois)
RECETTES	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)	MONTANT (en euros TTC)
Prestations versées par les parents (PSU)	7 163,20	19 332,54	26 495,74	28 072,00	75 762,65	103 834,65
Prestations versées par la CAF (PSU)	23 378,08	45 431,46	68 809,54	102 590,40	201 312,17	303 902,57
Aide emplois aidés	-	1 000,45	1 000,45	-	3 999,11	3 999,11
Régularisation de la participation de la ville	-	-	-	-	-	-
Participation Ville	21 678,77	38 806,43	60 485,20	74 800,67	141 422,03	216 222,70
	52 220,05	104 570,88	156 790,93	205 463,07	422 495,95	627 959,02

SYNTHESE

RAPPEL	MAO 2016 (2 mois)	MAR 2016 (2 mois)	Total	MAO 2017 (7 mois)	MAR 2017 (7 mois)	Total
Ouverture journalière	11	11,5		11	11,5	
Ouverture annuelle (en jours)	37	37	37	145	145	145
Taux d'occupation moyen annuel (sur heures réalisées)	66,67%	74,58%	71,85%	68,38%	76,50%	73,69%
Taux d'occupation moyen annuel (sur heures facturées)	80,00%	89,50%	86,22%	80,00%	89,50%	86,22%
Nombre d'enfants	20	38	58	20	38	58
Nombre d'heures d'accueil maximum	8 140	15 429	23 569	31 900	60 465	92 365
Nb d'heures d'accueil facturées possibles au taux de remplissage	6 512	13 809	20 321	25 520	54 116	79 636
Nb d'heures d'accueil facturées aux familles	6 512	13 809	20 321	25 520	54 116	79 636
Nb d'heures d'accueil réalisées	5 427	11 507	16 934	21 812	46 253	68 065
Tarif horaire PSU	4,69 €	4,69 €	4,69 €	5,12 €	5,12 €	5,12 €
<i>Dont participation moyenne des familles</i>	1,10 €	1,40 €	1,25 €	1,10 €	1,40 €	1,25 €
<i>Dont subvention CAF</i>	3,59 €	3,29 €	3,44 €	4,02 €	3,72 €	3,87 €
Taux de facturation	120,00%	120,00%	120,00%	117,00%	117,00%	117,00%

**PROJET D'AVENANT n°1
AU CONTRAT D'AFFERMAGE
MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE BERGE DU LAC**

Vu l'article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat d'affermage signé le 26 juin 2012 pour une durée de 4 ans 2 mois entre la Ville de Bordeaux et la société People and Baby et portant sur l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil petite enfance, situé dans la ZAC de la Berge du Lac,

Vu l'avisde la Commission de délégation de service public du 6 avril 2016.

Considérant le retard dans la livraison du bâtiment ayant entraîné un décalage de la date de début de contrat ;

Considérant dès lors la fin du contrat au 31 octobre 2016 ;

Considérant par ailleurs l'accueil des enfants de septembre à juillet, l'établissement étant fermé au mois d'août, avec un projet pédagogique mis en œuvre pour l'année ;

Considérant dès lors la nécessité de prolonger de neuf (9) mois ledit contrat d'affermage pour motif d'intérêt général tenant à la continuité du service public, soit jusqu'au 31 juillet 2017 ;

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2016/..... du Conseil Municipal du 2 mai 2016, reçue en préfecture de la Gironde, le..... ,

d'une part ;

ET

La Société People and Baby au capital de 50 798 euros, dont le siège est situé au 9 avenue Hoche à Paris 8^{ème}, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 479 182 750 et représentée par son Président, Monsieur Christophe DURIEUX,

d'autre part ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil petite enfance, situé dans la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux.

Article 2 : Modification de l'article 3 - durée de la délégation

Pour motif d'intérêt général tenant à la garantie de la continuité du service public, la durée du contrat d'affermage est prolongée de 9 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 3 : Modification de l'article 18 – Participation de la Ville

Les modalités de calcul de la participation, telles qu'indiquées dans l'article 18, sont inchangées.

Le montant de la compensation de la Ville « M1 » est estimé, tel que proposé au sein des comptes prévisionnels (annexe G), pour les 9 mois de prolongation, à :

- ✓ 60 485 € au titre de l'exercice 2016 pour la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre ;
- ✓ 216 222 € au titre de l'exercice 2017 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet.

Le montant de cette compensation M1 est figé chaque année. Les montants horaires « Psu + Participation familiale » ont été publiés par la CAF pour les années 2016 et 2017 et sont déjà connus à ce jour. Ils sont de ce fait figés tels que définis au sein des comptes prévisionnels (annexe G).

Article 4 : Entrée en vigueur des dispositions du présent avenant n°1

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date de notification du présent avenant aux parties.

Article 5 : Maintien des autres dispositions du contrat

Les autres dispositions du contrat d'affermage sont maintenues et demeurent exécutoires tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le présent avenant.

Article 6 : Recours

En cas de litiges ou des différends à naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent avenant, en ce compris en cas de recours de tiers à l'encontre de l'avenant ou de l'un de ses actes détachable, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais pour analyser les termes et s'efforceront de parvenir à une solution amiable.

En cas de défaut de règlement amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant sera soumis, par la Partie la plus diligente, à la compétence et à l'appréciation du tribunal administratif de Bordeaux.

Article 7 : Annexe relative au compte prévisionnel d'exploitation pour la période de prolongation du contrat

L'annexe G concernant les comptes prévisionnels du contrat d'affermage est complétée par le compte de résultat mis en annexe du présent avenant pour la période de prolongation du contrat.

Annexe 1 : complément de l'annexe G du contrat

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Société People and Baby,

Monsieur Alain JUPPE,
Maire de Bordeaux

Monsieur Christophe DURIEUX,
Président